

MARDI LE 11 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à l'endroit habituel des sessions du conseil, mardi le 11 septembre 2018 à 19h00 afin de prendre en considération les sujets suivant à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Acceptation de la soumission pour marquage des routes.
3. Paiement facture pour le Rang Waterloo.
4. Demande de gratuité pour la salle des Loisirs (formation de secourisme).
5. Période de questions.
6. Clôture de la séance.

L'assemblée est présidée par son honneur la Mairesse Madame Barbara Paillé, sont aussi présents, les membres du conseil suivants :

Marie-Claude Lafond	siège no 1	Absente
Doris Jetté	siège no 2	
Julie Bibeau	siège no 3	
Murielle L. Lessard	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	
Georges Lysight	siège no 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation déposé à chaque membre du Conseil.

166-09-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

167-09-18

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR MARQUAGE DES ROUTES.

Considérant la demande de soumission pour le marquage de lignes pour les routes;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part,

prend connaissance des soumissions pour le traçage des routes municipales de la compagnie Marquage et Traçage du Québec inc. au montant de 18 103.39\$ et l'autre de Lignco Sigma inc. au montant de 29 318.12\$ toutes les deux conformes à la demande de soumission. D'autre part, le Conseil accepte la soumission la plus basse conforme de Marquage et Traçage du Québec inc. au montant de 18 103.39\$. Le marquage devra se faire après les travaux du Rang Waterloo. La dépense sera prise à même le fond des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

168-09-18

PAIEMENT FACTURE POUR LE RANG WATERLOO.

Considérant la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour les travaux effectués par Bernard Lessard Excavation Inc. au montant de 104 524.27\$ incluant les taxes et matériaux (ponceaux).

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement des factures pour travaux sur le Rang Waterloo pour un montant total de 104 524.27\$ à Bernard Lessard Excavation inc. D'autre part, le conseil autorise le paiement et celui-ci sera prélevé à même le fond des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

169-09-18

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA SALLE DES LOISIRS (FORMATION DE SECOURISME).

Considérant la demande de Madame Fanny Branchaud pour la formation de secourisme aux citoyens en utilisant la salle des Loisirs gratuitement;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande de Madame Fanny Branchaud pour obtenir la salle des Loisirs gratuitement pour de la formation de secourisme aux citoyens. D'autre part, le conseil autorise l'utilisation de la salle des Loisirs gratuitement pour cette formation par Madame Fanny Branchaud qui en aura la responsabilité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTION.

170-09-18

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h08.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 11 septembre 2018.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier